

LES 10 ENGAGEMENTS DE LA CHARTE QUALISOL

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs soutient la diffusion des installations solaires thermiques, en attribuant une subvention à tout acquéreur, sous réserve que :

- cet équipement satisfasse à un cahier des charges rigoureux.
- la mise en œuvre en soit assurée par un professionnel qualifié, apte à prescrire une installation adaptée aux besoins, et à la réaliser avec soin.

L'installateur signataire de la charte QUALISOL souscrit l'engagement volontaire de se conformer à des principes de qualité du service rendu à ses clients. Le signataire certifie qu'il respectera les engagements qui constituent les "10 points solaires" de cette charte :

- 1- Posséder au sein de son entreprise les compétences professionnelles nécessaires, acquises par la formation initiale ou continue, et par une pratique confirmée. Etre à jour de ses obligations légales, et disposer des garanties légales couvrant explicitement l'ensemble des activités et travaux qu'elle réalise (dont la pose des capteurs solaires),
- 2- Préconiser des matériels solaires bénéficiant de mécanismes de Certification reconnus à l'échelle européenne (CSTBat, Solar Keymark, ...), et être le relais des informations de l'Association Qualit'EnR et des organismes publics,
- 3- Assurer auprès du client un rôle de conseil, l'assister dans le choix des solutions les mieux adaptées à ses besoins, compte tenu du "gisement solaire" local, des contraintes du site, de la taille du foyer, et des énergies d'appoint disponibles,
- 4- Après visite sur site, soumettre au client un devis descriptif écrit, détaillé et complet, de l'installation solaire qu'elle propose, en fixant un délai de réalisation, des termes de paiement et des conditions de garantie légale,
- 5- Informer le client sur les démarches nécessaires, relatives en particulier aux déclarations préalables de travaux, aux conditions d'octroi des aides publiques et des incitations fiscales en vigueur, telles que portées à sa connaissance par l'association Qualit'EnR,
- 6- Une fois l'accord du client obtenu (devis cosigné), réaliser l'installation commandée dans le respect des règles professionnelles, normes et textes réglementaires applicables, selon les prescriptions prévues,
- 7- Régler et mettre en service l'installation, puis procéder à la réception des travaux en présence du client. Lui remettre les notices et tous documents relatifs aux conditions de garantie et d'entretien/maintenance du CESI,
- 8- Remettre au client une facture descriptive détaillée (qui distingue a minima le poste "fourniture des équipements", et le poste "main d'œuvre) et complète de la prestation, conforme au devis (avec désignation précise des matériels solaires installés, et références exactes de leur certification). Fournir en outre toute attestation signée dont celui-ci aurait besoin pour faire valoir ses droits aux primes publiques et crédit d'impôt,
- 9- En cas d'anomalies ou d'incidents de fonctionnement de l'installation signalés par le client, s'engager à intervenir sur le site dans des délais rapides, et procéder aux vérifications et remises en état nécessaires, dans le cadre des obligations d'intervention attachées à la garantie biennale,
- 10- Sur simple notification de l'Association Qualit'EnR, favoriser toute opération de contrôle que l'Association ou son mandataire souhaiterait effectuer sur ses réalisations, aux fins d'examiner les conditions de mise en œuvre et de réalisation des prestations.

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal - Ville :

Tel :

**Monsieur le Président
Communauté de Communes de
Cattenom et Environs
2 av. du général de Gaulle
57570 CATTENOM**

Objet : demande de subvention – installation d'un système solaire thermique

Monsieur le Président,

Pour notre maison, nous envisageons la mise en place d'un système solaire destiné à la production d'eau chaude sanitaire et/ou au chauffage de notre habitation.

Après consultations d'entreprises spécialisées, il apparaît que le montant global du coût engendré par cette installation s'élève à : € TTC.

Connaissant votre volonté de voir se développer ce type d'installation permettant d'utiliser de façon performante une énergie renouvelable, nous sollicitons de votre part une subvention d'un montant maximum, afin de couvrir une partie du surcoût de cette installation.

Dans l'attente de vous lire et restant à votre disposition,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

ATTESTATION DE RECEPTION ET DE MISE EN SERVICE

Attestation de réception et de mise en service par l'installateur :

Je soussigné, _____ certifie avoir procédé à l'installation et au raccordement de l'installation solaire et avoir effectué sa mise en service en présence de l'utilisateur

o Monsieur ou Madame :

o en date du :

Sur cette installation, conformément aux conditions arrêtées avec Qualit'EnR dans le cadre de mon agrément Qualisol :

o J'assurerai une garantie de bon fonctionnement de 2 ans à compter de ce jour,

o Je m'engage à intervenir dans les plus brefs délais en cas de difficultés de fonctionnement de l'installation, signalée par l'utilisateur.

o Je remet au client la notice d'utilisation et le ou les bons de garantie, datés et signés, des composants de l'installation.

Signature et cachet de l'installateur

Date :

Engagement de l'utilisateur :

L'utilisateur soussigné certifie que les informations fournies dans la présente fiche sont complètes, sincères et véritables.

Concernant l'installation solaire pour laquelle la prime a été accordée, l'utilisateur déclare en outre :

- o Avoir accompli en temps utile toute démarches relatives aux règles et dispositions applicables localement en matière de construction et d'urbanisme,
- o S'il est locataire ou occupant à titre gratuit, avoir obtenu préalablement aux travaux, l'autorisation du propriétaire bailleur,
- o Autoriser la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, ou tout mandataire à effectuer une visite de contrôle en sa présence, sous réserve de prise de rendez-vous préalable,
- o Ne pas avoir déjà pour cette installation obtenue d'autres subventions de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Signature de l'utilisateur :

Date :

« Les informations fournies par l'utilisateur dans les différents documents remis à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ne sont demandées qu'aux fins de vérification d'éligibilité et à l'attribution de subvention et d'analyse statistique des données. A ce titre, elles seront traitées et conservées à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs d'une manière strictement confidentielle, et ne pourront être diffusées ou communiquées en l'état à des tiers. L'utilisateur est informé qu'il a un droit d'accès et de rectification de ces données conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés. »